



HONORAIRES PEB (*)

**Besoin d'un PEB sur Bruxelles ? Contactez notre certificateur
Monsieur Michel au 0477 78 18 78 ou via mail info@newpeb.be
(n° d'agrément 1740539)**

**Besoin d'un PEB en Wallonie ? Contactez notre certificateur
Monsieur Philippe au 0498 41 14 00 ou via mail philippe.defever@gmail.com
(n° d'agrément CERTIF-P2-02502)**

TYPE DE BIEN	PRIX TVAC
APPARTEMENT	220
APPARTEMENT DUPLEX	250
APPARTEMENT TRIPLEX	270
IMMEUBLE DE RAPPORT (minimum 3 unités)	180 / unité
MAISON (2 façades)	320
MAISON (3 façades)	370
MAISON (4 façades ou autre)	Sur demande
BIEN EXCEPTIONNEL VILLA	Sur demande

**Prix 2024 - TVAC*

En cas d'annulation la veille ou le jour même du rendez-vous, un montant forfaitaire de 150 eur TVAC sera facturé.

En cas d'absence le jour même du rendez-vous, un montant forfaitaire de 150 eur TVAC sera facturé à la partie absente.

Le certificateur se réserve le droit de modifier ses honoraires si la situation rencontrée sur place ne correspond pas à celle décrite durant la prise de rdv.

Toute demande d'envoi papier, toute démarche auprès du syndic pour renseignement seront facturées 50 eur tvac.

Prise et remise des clés sera facturée 20 eur tvac.

**Besoin d'un PEB sur Bruxelles ? Contactez notre certificateur
Monsieur Michel au 0477 78 18 78 ou via mail info@newpeb.be
(n° d'agrément 1740539)**

**Besoin d'un PEB en Wallonie ? Contactez notre certificateur
Monsieur Philippe au 0498 41 14 00 ou via mail philippe.defever@gmail.com
(n° d'agrément CERTIF-P2-02502)**